



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 5 février 2025 — N° 178

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Rose Trahan.

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de la Maison de la famille Mosaïk.

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de saluer le travail du personnel enseignant.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner la fermeture de la Pâtisserie La Lorraine.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Rémi Gagnon.

5 février 2025

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin d'encourager l'achat local.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Éric Brus.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de saluer la décision du ministre des Finances d'harmoniser les mesures budgétaires avec celles du gouvernement fédéral.

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Louise Hodder.

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Éric Gagné.

Mme Bélanger (Prévost) fait une déclaration afin de saluer le projet écologique de services funéraires Forêt de la Seconde Vie.

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Nathalie Ricard.

5 février 2025

À 9 h 54, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi, dépose :

L'Entente pour l'octroi de sommes affectées aux activités du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale entre la Société du Plan Nord et la ministre de l'Emploi.
(Dépôt n° 2214-20250205)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Garceau (Robert-Baldwin), à titre de vice-présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 4 février 2025, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal. Le rapport contient des amendements au projet de loi.
(Dépôt n° 2215-20250205)

5 février 2025

Dépôts de pétitions

M. Martel (Nicolet-Bécancour) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 211 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien du projet de construction d'une nouvelle école à Nicolet.
(Dépôt n° 2216-20250205)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle l'importance d'un processus de nomination des juges sans considération partisane, notamment pour assurer la confiance du public dans le système de justice;

QU'elle réitère que l'allégeance politique ne doit pas être considérée dans l'évaluation d'une candidature à la magistrature, comme le prévoit d'ailleurs le processus québécois de sélection des juges;

QU'elle souligne que plusieurs gouvernements du Québec ont revendiqué un rôle direct dans la nomination des juges des cours supérieures;

5 février 2025

QU'elle rappelle que la fédération canadienne est une des seules fédérations où tous les juges des cours supérieures sont nommés entièrement par le gouvernement fédéral;

QU'elle rappelle que le rapport du Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne recommande que le Québec prenne part à ces nominations;

QU'enfin l'Assemblée nationale reconnaisse que le Québec doit prendre part au processus de nominations des juges des cours supérieures.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 376 en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **1**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska), propose :

QUE dans le contexte d'incertitude et de menace économique causé par la politique commerciale du président américain Donald Trump, l'Assemblée nationale reconnaisse que le marché intérieur canadien représente un avantage indéniable pour le Québec et qu'il regorge d'opportunités pour les entreprises québécoises;

QU'elle affirme que toute harmonisation du marché intérieur canadien doit se faire en respect des spécificités du Québec, de son caractère distinct et du français, langue officielle et commune du Québec.

5 février 2025

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 377 en annexe)

Pour : **113** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil), M. Lefebvre (Arthabaska) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'édition 2025 du Mois de l'histoire des Noirs;

QU'elle souligne une fois de plus l'importance de reconnaître et de promouvoir la contribution passée, présente et future des Québécoises et des Québécois des communautés noires dans le tissu social du Québec;

QU'elle reconnaisse et salue l'histoire de lutte pour la justice, l'égalité et la dignité des communautés noires au Québec;

QUE l'Assemblée nationale déplore les inégalités et les manifestations de racisme qui demeurent envers les communautés noires au Québec et souligne le travail important à accomplir afin de parvenir à une réelle inclusion.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

5 février 2025

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l'urgence du Centre hospitalier de Trois-Pistoles; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Chassin (Saint-Jérôme), conjointement avec M. Lefebvre (Arthabaska), présente une motion concernant le transport des ressources énergétiques canadiennes; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 79, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 87, Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 213, Loi concernant certains immeubles situés dans la Municipalité de Dixville.

5 février 2025

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes se réunira en séance publique afin de procéder à la deuxième phase des consultations particulières et auditions publiques;
- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la reconnaissance de l'obésité comme étant une maladie chronique;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions concernant le maintien de l'accès au lac Saint-Joseph pour la population en faisant l'acquisition du site et en confiant la gestion à la SÉPAQ.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi n° 86, Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

5 février 2025

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'elle a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 6 février 2025, sur une question adressée par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) à Mme Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi, sur le sujet suivant : « La préservation des emplois dans le secteur manufacturier ».

Le débat se poursuit.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 86 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 86 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

À 12 h 57, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le ministre de la Santé exige des compressions budgétaires de 1,5 milliard de dollars au réseau de la santé d'ici le 31 mars 2025;

5 février 2025

QU'elle rappelle que Santé Québec a aboli plusieurs centaines de postes à travers toutes les régions et annoncé de multiples réductions de services;

QU'elle reconnaisse que le système public de santé fait déjà face à un manque de personnel soignant, à des fermetures d'urgences et à la vétusté des établissements;

QU'elle exige que Santé Québec rende public le plan complet des compressions budgétaires en santé;

QU'enfin, l'Assemblée nationale reconnaisse que le gouvernement du Québec doit prendre la responsabilité des 1,5 milliard de dollars de compressions en santé et de ses conséquences sur les services aux citoyens.

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 47 minutes 45 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 25 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 16 minutes 9 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 16 minutes 2 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minutes 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au début de son intervention, M. Dubé, ministre de la Santé, propose :

QUE la motion du député des Îles-de-la-Madeleine soit amendée de la manière suivante :

Au premier alinéa, supprimer les mots « exige des compressions budgétaires de 1,5 milliard de dollars au réseau de la santé d'ici le 31 mars 2025 » et les remplacer par « a demandé à Santé Québec de viser l'atteinte de l'équilibre budgétaire d'ici la fin de l'année financière, tout en minimisant les impacts sur les services; »;

5 février 2025

Au deuxième alinéa, supprimer les mots « a aboli plusieurs centaines de postes à travers toutes les régions et annoncé de multiples réductions de services » et les remplacer par « procède à une réorganisation de poste, pour s'assurer d'avoir le bon personnel au bon endroit pour répondre aux besoins de la population; »;

Supprimer le troisième, quatrième et cinquième alinéa.

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le ministre de la Santé a demandé à Santé Québec de viser l'atteinte de l'équilibre budgétaire d'ici la fin de l'année financière, tout en minimisant les impacts sur les services;

QU'elle rappelle que Santé Québec procède à une réorganisation de poste, pour s'assurer d'avoir le bon personnel au bon endroit pour répondre aux besoins de la population.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et sur la motion d'amendement de M. Dubé, ministre de la Santé, sous réserve de la permission de son auteur.

Au début de son intervention, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne) propose :

QUE la motion du député des Îles-de-la-Madeleine soit amendée de la manière suivante :

Après le 3^e alinéa, insérer le suivant :

« QU'elle souligne que le secteur des services sociaux est aussi particulièrement affecté par les récentes compressions, résultant en une fragilisation du filet social; ».

5 février 2025

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le ministre de la Santé exige des compressions budgétaires de 1,5 milliard de dollars au réseau de la santé d'ici le 31 mars 2025;

QU'elle rappelle que Santé Québec a aboli plusieurs centaines de postes à travers toutes les régions et annoncé de multiples réductions de services;

QU'elle reconnaisse que le système public de santé fait déjà face à un manque de personnel soignant, à des fermetures d'urgences et à la vétusté des établissements;

QU'elle souligne que le secteur des services sociaux est aussi particulièrement affecté par les récentes compressions, résultant en une fragilisation du filet social;

QU'elle exige que Santé Québec rende public le plan complet des compressions budgétaires en santé;

QU'enfin, l'Assemblée nationale reconnaisse que le gouvernement du Québec doit prendre la responsabilité des 1,5 milliard de dollars de compressions en santé et de ses conséquences sur les services aux citoyens.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et sur les motions d'amendement de M. Dubé, ministre de la Santé, et M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) refuse la proposition d'amendement de M. Dubé, ministre de la Santé, et accepte la proposition d'amendement de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) et sur la motion proposée par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

5 février 2025

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, propose que le principe du projet de loi n° 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce).

À 18 h 30, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 6 février 2025, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

5 février 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec M. Chassin (Saint-Jérôme) :

(Vote n° 376)

POUR - 109

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (IND)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	(Chapleau)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Gronin (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
Caron (PLQ)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)	

ABSTENTIONS - 1

Lefebvre (IND)

5 février 2025

Sur la motion de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska) :

(Vote n° 377)

POUR - 113

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Kelley (PLQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lefebvre (IND)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Chapleau)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bussière (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	(Dubuc)
(Portneuf)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
(La Pinière)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)	
Chassin (IND)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)	